

tous écrits de la même manière et dans la même forme, mais ils ont cependant des caractères communs quant au fond et quant au style.

1° Quant au *fond*, ils s'attachent principalement à faire ressortir l'intervention continuelle de la Providence, qui se manifeste fréquemment, dans le gouvernement de son peuple, par des miracles et par des prophéties. Tout ce qui ne tend pas à faire ressortir l'action de Dieu sur Israël est volontairement négligé et passé sous silence, ou du moins n'est mentionné qu'accidentellement et par voie d'allusion.

2° Quant à la *forme*, elle est simple et naturelle; tantôt brève et laconique, tantôt abondante et diffuse; les répétitions y sont assez fréquentes; les transitions font défaut et la liaison même des événements n'est pas indiquée. — Un des traits les plus importants à signaler dans les historiographes hébreux, antérieurs à la captivité, c'est qu'à la différence des écrivains occidentaux, ils racontent toujours purement et simplement les faits, sans jamais les *juger*. Ils constatent que le peuple de Dieu est heureux, quand il est fidèle à la loi, malheureux, quand il la transgresse, Jud., II, 12-20, etc.; c'est là, pour ainsi dire, leur philosophie de l'histoire; mais à part cette indication du rôle de la Providence, ils sont simples narrateurs. — Ainsi la conduite de Samson, se laissant entraîner par ses passions désordonnées, n'est point blâmée expressément par l'auteur sacré, et celle de David, épargnant la vie de Saül, son ennemi, quand le sort de ce roi est entre ses mains, n'est l'objet d'aucun éloge formel. L'historien ne prononce non plus lui-même aucun mot de désapprobation contre les différents actes répréhensibles de ce prince; et si les crimes contre Urie et Bethsabée sont justement condamnés dans ses écrits, ce n'est pas directement par l'écrivain, mais indirectement, par le prophète Nathan, II Reg., XII. L'orgueil de David, dans le dénombrement de son peuple, n'est également réprouvé que par la confession du coupable lui-même et par les paroles du prophète Gad, II Reg., XXIV, 13.

3° Cette manière *impersonnelle* d'écrire l'histoire se re-

marque dans le Pentateuque comme dans les autres livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, à l'exception du second livre des Machabées, où l'auteur inspiré a jugé les faits à la façon des historiens grecs. Elle est très importante à noter, parce qu'elle fournit la solution de beaucoup d'objections qu'on a soulevées contre les Livres Saints. On a prétendu qu'ils approuvent les actions coupables qu'ils rapportent, parce qu'ils ne les censurent point. Rien n'est plus faux : ils n'approuvent ni ne désapprouvent les événements qu'ils racontent; à l'historien et au théologien de les apprécier d'après leur nature et leurs conséquences. *Neque approbavit hac Scriptura neque reprobavit*, dit S. Augustin, au sujet d'actes répréhensibles rapportés par les Écritures, *sed, justitia et lege Dei consulta, astimandum pensandumque dimisit...*, *ut noster intellectus in judicando exerceretur* (1).

## CHAPITRE PREMIER.

JOSUÉ.

### 413. — Division de ce chapitre.

Le livre de Josué nous introduit dans la Terre Promise que nous ne quitterons plus désormais qu'un moment à l'époque de la captivité. Nous diviserons en trois articles ce que nous avons à dire sur ce livre : 1° Introduction au livre de Josué; 2° Conquête de la Terre Promise; 3° Partage de la Terre Promise.

### ARTICLE I.

#### Introduction au livre de Josué.

Objet et division du livre de Josué. — Quel en est l'auteur? — Son authenticité et son intégrité. — Sa véracité. — Enseignements qu'il contient.

### 414. — Objet et division du livre de Josué.

Le livre de Josué (2) raconte l'histoire de la conquête de

(1) S. Aug., *Quest. in Heptat.*, I, VII, n° XLIX, t. XXXIV, col. 812.

(2) Il existe sous le même titre une chronique samaritaine qui diffère

la Terre Promise et le partage du pays conquis entre les tribus d'Israël. De là, sa division en deux parties principales : 1<sup>o</sup> conquête de la Palestine, I-XII; 2<sup>o</sup> partage du territoire, XIII-XI. Il se termine par un appendice ou supplément contenant : 1<sup>o</sup> le récit de faits divers et de réunions concernant les tribus d'au-delà du Jourdain, XXII; 2<sup>o</sup> les avis de Josué à Israël à la fin de sa vie, XXIII; 3<sup>o</sup> ses adieux et son exhortation dernière, XXIV, 1-24; 4<sup>o</sup> le renouvellement de l'alliance des Hébreux avec Dieu, XXIV, 25-28; 5<sup>o</sup> le récit de la mort de Josué et d'Éléazar, XXIV, 29-33 (1).

## 415. — Auteur du livre de Josué.

1<sup>o</sup> On ne sait point d'une manière certaine quel est l'auteur du livre de Josué; mais la *tradition juive*, consignée dans le Talmud et acceptée par un grand nombre de critiques, en attribue la composition à Josué lui-même, à l'exception du récit de sa mort et de celle d'Éléazar, 29-33. Elle s'appuie sur le  $\gamma$ . 26 du ch. XXIV : *Scriptis omnia verba hæc in volumine legis Domini*. On a voulu restreindre le sens de ce passage à ses dernières exhortations, XXIII-XXIV, mais il est bien plus naturel de l'entendre du livre entier. Il y avait une

de notre livre par un grand nombre de changements et d'additions : *Chronicon Samaritanum arabice conscriptum, cui titulus est Liber Josue*, edidit, latine vertit Joh. Joynboll, in-4°, Liège, 1848.

(1) Commentateurs catholiques : Origène, *Ecceles in Jesum Nave*; *Homilia in Librum Jesu Nave*, t. XII, col. 819 et 825; S. Ephrem, *In Josue, Opera Syriaca*, t. I, p. 292-307; Théodoret, *In Josue, in Josuam*, t. LXXX, col. 457-486; S. Augustin, *Locutiones in Heptateuchum*, l. VI, t. XXIV, col. 537-542; *Questiones in Heptateuchum*, l. VI, lib. I, col. 775-792; Procope de Gaza, *Comment. in Josue*, t. LXXXVII, pars I, col. 391-402; S. Isidore de Séville, *In Josue*, t. LXXXIII, col. 371-380; V. Bède, *Questiones super Jesu Nave librum*, t. XCHI, col. 417-422; Maes on Masius, *Josue imperatoris historia illustrata atque explicata*; a oplitis in libris Veteris Testamenti commentariis adnumerandus est, à dit Rosenmüller; Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. VII et VIII; Aris Montani *Liber de optimo imperio*, in-4°, Aversa, 1683; N. Serarii, *Commentarius in librum Josue*, 2 in-fol., Mayence, 1609-1610; Paris, 1610; J. Bouffrère, *Josua, Judices et Ruth*, in-fol., Paris, 1631; Clair, *Le livre de Josué*, in-8°, 1877 (Bible de M. Lettiellieux). — Nous n'indiquons pas les commentaires complets de la Bible, comme ceux de Cornélius à Lapidé, Calmé, Menochius, etc.

grande utilité à fixer par écrit, pour l'avenir, la distribution du territoire faite entre les diverses tribus, et l'on aurait lieu d'être surpris, si le conquérant de la terre de Chanaan n'avait pas rempli un devoir qui semblait faire partie de sa mission.

2<sup>o</sup> Divers indices trahissent d'ailleurs une haute antiquité et *confirment* ainsi, plus ou moins directement, la tradition ancienne. — Tel est 1<sup>o</sup> l'emploi, v, 4, de la première personne dans le texte original (1). — 2<sup>o</sup> Bethlém, patrie de David, n'est pas nommée parmi les villes de la tribu de Juda, et elle aurait été certainement mentionnée, si ce livre avait été composé pendant la vie de ce prince ou après sa mort. — 3<sup>o</sup> Le ch. xv, 63, dit formellement que le Jésusen habitait encore à Jérusalem; l'auteur écrivait par conséquent avant la septième année de David, date à laquelle ce monarque s'empara de Sion, II Reg., v, 5-7 (2). — 4<sup>o</sup> Le livre des Juges, comme nous le verrons plus loin, n<sup>o</sup> 447, a été écrit vers l'époque de l'établissement de la royauté en Israël; or, on ne peut pas admettre que le livre de Josué, qui relie ce livre au Pentateuque, ne fût pas alors déjà composé. — 5<sup>o</sup> Sidon y est désignée, xi, 8, comme la *grande ville*; cette expression prouve quelle est la haute antiquité de cette histoire, car Sidon fut ruinée par les Philistins, du temps des Juges, en 1209; Tyr acquit dès lors la prépondérance et mérita seule le titre de grande ville. — 6<sup>o</sup> La manière dont l'auteur du livre raconte incidemment l'histoire de Josué, avec le ton que peut y mettre seul un acteur ou au moins un témoin oculaire, semble indiquer la main de Josué lui-

(1) L'auteur y parle à la première personne dans le texte hébreu, v, 1 :  $\text{וְאֵנִי}$ , *Abrenou, transgressi sumus*. Cf. IV, 23. La Vulgate a traduit *donec transierit*, au lieu de *donec transieremus*. L'hébreu a aussi *nobis*, v, 1, là où la Vulgate traduit *eis*.

(2) Cf. aussi Jos., XVI, 10; Jud., I, 29 et III Reg., ix, 16, qui prouvent que Josué a été écrit avant l'époque de Salomon, puisque c'est alors seulement que Gazer cessa d'appartenir aux Chanaanéens et devint ville israélite. — Les Septante et l'ancienne Italice ont ajouté, Jos., XVI, 10, au sujet de Gazer: *Destit enim in dotem Pharaon filie sue*. Voir S. August., *Quest. in Hept.*, l. VI, t. XXIV, col. 784-785.

même. — 7° Dans son dernier discours, xxiv, nous voyons combien il était profondément pénétré de l'idée que le peuple hébreu était loin encore d'avoir atteint le but auquel Dieu l'appelait, et la façon dont il parle nous fait sentir que l'orateur et l'écrivain qui nous rapporte ce discours sont le même personnage. — 8° On ne rencontre dans tout le livre de Josué aucun mot d'éloge de ce saint patriarche; ce n'est que dans le dernier chapitre, qui raconte sa mort et qui a été ajouté, qu'on le qualifie de serviteur de Dieu; or, il n'est pas croyable que si l'auteur était postérieur à Josué, il n'eût pas dit un seul mot en l'honneur d'un si grand personnage. Cf. Eccli., xlvi, 1-12 (1).

416. — Authenticité et intégrité du livre de Josué.

1° L'authenticité et l'intégrité du livre de Josué sont niées par les rationalistes contemporains. M. Schrader, résumant l'opinion de la critique négative, prétend que ce livre est l'œuvre de trois auteurs principaux, comme le Pentateuque lui-même : d'un annaliste s'occupant simplement d'histoire, d'un écrivain théocratique, cherchant à faire prévaloir les idées sacerdotales, et d'un écrivain prophétique. Celui-ci aurait vécu vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, 823-800 av. J.-C., et aurait cherché à coordonner en un tout unique l'œuvre de ses prédécesseurs. Environ deux cents ans plus tard, vers 600, le deutéronomiste, c'est-à-dire l'auteur imaginaire du Deutéronome, aurait repris ce travail en sous-œuvre et l'aurait re-

(1) Plusieurs critiques nient que Josué soit l'auteur du livre qui porte son nom, parce qu'ils prétendent que plusieurs faits qui y sont racontés ne se sont passés qu'après sa mort, tels que la prise de Carith Ségpher par Othoniel, xv, 43-49; et la prise de Lésoum par les Danites, xix, 47; cf. Jud., I, 10-15 et xviii. La prise de Lésoum, Jos., xix, 47 et Jud., xviii, a dû avoir lieu dans les derniers temps de la vie de Josué. Quant à la prise de Carith Ségpher par Othoniel, quoique elle paraisse placée, Jud., I, 1, 13, après la mort de Josué, nous croyons qu'elle lui était antérieure, et que l'auteur des Juges ne la mentionne, en abrégé le récit de Jos., xv, 13-19, que pour rappeler les exploits d'Othoniel, dont il va bientôt, III, 9-11, raconter la judicature. Les verbes, dans Jud., I, 10-15, auraient dû probablement être mis au plus-que-parfait, si ce temps avait existé en hébreu.

fondu à son point de vue, en y insérant une série de notes et de remarques (1).

2° Ces hypothèses et autres semblables sont sans fondement. 1° Nous avons vu que le livre de Josué avait très vraisemblablement pour auteur celui dont il porte le nom, et qu'il était certainement antérieur à l'époque de David. L'unité qui règne dans tout cet ouvrage, l'uniformité du style et de l'expression, dans toutes ses parties, sont une preuve de son intégrité en même temps que de son antiquité. Le langage qui y est employé a beaucoup de traits de ressemblance avec celui du Pentateuque, parce qu'il est à peu près du même temps. — 2° On ne doit pas cependant l'attribuer, comme on a tenté de le faire, à l'écrivain prétendu qui aurait rédigé tardivement le Deutéronome : indépendamment des raisons rapportées plus haut, on remarque assez de différences entre ces deux écrits, pour constater qu'ils ne sont pas de la même main. — 3° Le livre de Josué ne forme donc pas la sixième partie du Pentateuque, et l'on ne peut pas admettre, dans ce sens, l'existence d'un *Hexateuque*. L'auteur de cet écrit suppose clos le volume de la Loi, Jos., VIII, 31; XXII, 6; il reproduit la division du pays à l'est du Jourdain, XIII, et l'énumération des villes de refuge, XX, qui se lisait déjà, Num., XXXII; Deut., IV; il est exempt d'un certain nombre d'archaïsmes qu'on observe dans les écrits de Moïse; il a, pour plusieurs mots, une prononciation particulière; ainsi, Moïse nomme la ville de Jéricho *Yerikkhô* (onze fois), et Josué, *Yerikhô* (vingt-six fois), etc.

3° Il est d'ailleurs possible que la glose, usque in presentem diem, qu'on lit plusieurs fois (2), ait été ajoutée plus tard au texte, mais cette glose est certainement antérieure à la septième année de David, puisqu'elle a été écrite avant la prise de Jérusalem; nous voyons en effet, xv, 63,

(1) Schenkel, *Bibel-Lexicon*, I, III, p. 391.

(2) Jos., v, 9; VII, 26; XIII, 13; XIV, 11; xv, 63. — Les mots qu'on lit dans les Septante, Jos., xvi, 10 : *Dedit eam (Cazer) in dolum Phurao filio suo*, n° 415, note 2, et qui ne sont ni dans l'hébreu ni dans la Vulgate, montrent que quelques additions explicatives, qui ne nuisent en rien ni à l'authenticité ni à l'intégrité substantielle, ont pu se glisser dans le texte.

que la tribu de Juda n'avait pu encore chasser les Jébuséens de cette ville. On a déjà remarqué, n° 415, que la conclusion, xxiv, 29-33, n'est pas de Josué.

417. — De la véracité du livre de Josué.

1° Les faits qui sont racontés dans le livre de Josué sont dignes de foi, parce que ce sont des faits publics, connus de tous et exposés d'une manière simple, avec l'accent de la sincérité. Les écrivains postérieurs rendent témoignage en sa faveur par les emprunts qu'ils lui font (1).

2° On objecte qu'il y a des contradictions dans cette histoire : 1° Tous les Chananéens sont vaincus et exterminés, xi, 16-23; xii, 7-24; cf. xxi, 41-43; xxii, 4, et cependant nous lisons, xii, 4-6, qu'une partie du pays n'est pas encore conquise. — Ce second passage précise les premiers qui s'expriment d'une manière générale, à la façon des Orientaux. Les Hébreux conquièrent réellement tout le pays, mais quelques villes isolées restèrent encore au pouvoir des anciens habitants. — 2° Plusieurs villes, comme Hébron, Dabir, sont prises par Josué, x, 36-39; xi, 21, et néanmoins plus tard elles sont encore en la possession des Chananéens, xiv, 12; xv, 14-17. — Ce n'est pas parce qu'Israël ne les avait point conquises, c'est parce que leurs ennemis les avaient reprises.

418. — Enseignements contenus dans le livre de Josué.

1° Josué est un des rares personnages de l'Ancien Testament auquel l'Esprit Saint n'ait aucun reproche à adresser. C'est un modèle de piété, de foi et de confiance en Dieu. Lorsque le peuple désespère de pouvoir s'emparer de la Palestine, Josué avec Caleb lui dit : *Dominus nobiscum est, nōtite meture*, Num., xiv, 9. Cette belle parole est comme l'explication de sa vie entière. Tout son livre nous montre d'ailleurs combien est justement fondée la confiance que nous plaçons en Dieu. Il contient l'accomplissement des promesses temporelles que le Seigneur avait faites aux patriarches. Il

(1) Jud., II, 6; xviii, 31; III Reg., xvi, 34; Ps. lxxvii, 43-45; Hab., III, 8; Eccl., xlvii, 4-13.

est, par rapport au Pentateuque, ce que sont les Actes par rapport aux Évangiles. Comme nous voyons dans les Actes l'établissement de l'Église et l'exécution des promesses de Jésus-Christ à ses Apôtres, nous voyons dans le livre de Josué l'établissement d'Israël en Chanaan et l'exécution des promesses faites à Abraham et à Moïse : *Fidelis est, qui vocavit vos, qui etiam faciet*, I Thess., v, 24.

2° « Cette même histoire nous représente en la personne de Josué l'image des vrais pasteurs, qui, étant chargés par la vocation de Dieu même de la conduite de leurs frères, les conduisent de telle sorte dans la voie de leur salut, qu'ils leur montrent les premiers l'exemple d'une parfaite docilité, par l'humble soumission avec laquelle ils suivent eux-mêmes, en toutes rencontres, la voix de celui qui les a établis les chefs de son saint troupeau. Car c'est une chose admirable que la dépendance absolue des ordres de Dieu où Josué a toujours été, dans tout le cours des fonctions de sa charge, n'ayant jamais négligé le moindre point des devoirs que le Seigneur lui avait prescrits par la bouche de Moïse ou par celle du grand-prêtre, dont Dieu ordonna qu'il dépendit. Et jamais cette grande autorité où il se vit élevé ne lui inspira de se dispenser de cette humble obéissance » (1).

ARTICLE II.

Conquête de la Terre Promise.

Vie de Josué. — Entrée dans la Terre Promise. — Passage du Jourdain. — Prise de Jéricho. — Conquête du sud et du nord de la Palestine. — Le miracle du soleil arrêté. — Du droit de conquête des Hébreux et de l'extermination des Chananéens.

419. — Vie de Josué.

1° Josué était fils de Nun et de la tribu d'Éphraïm, I Par., vii, 27. Il nous apparaît d'abord comme serviteur de Moïse, Ex., xxiv, 13. Dieu, qui le destinait à être le conquérant de la

(1) Bible de Sacy, Josué, Avertissement. — Voir Théodoret, *In Jos.*, t. lxxv, col. 458; Bible de Venise, *Préface sur le livre de Josué*, vii, 1768, t. III, p. 294-296, ou Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. viii, col. 523-526.

Terre Sainte, l'avait doué de talents militaires (1). Plusieurs commentateurs pensent que ce fut à la suite de la victoire qu'il remporta sur les Amalécites, grâce à la protection divine, que Moïse changea le nom du vainqueur, יוֹשֻׁעַ, *Hoschéâ*, Osée, en יְהוֹשֻׁעַ, *Yehoschoua'*, Josué, Num., xiii, 9, 17; mais le premier nom n'est probablement qu'une contraction ou abréviation du second. Quoi qu'il en soit, il mérita de porter à l'avance le nom du Sauveur, parce que lui aussi devait sauver son peuple et être par là la figure du véritable Sauveur, du véritable Jésus (2).

2° Dieu le choisit pour succéder à Moïse dans la conduite de son peuple, Num., xxvii, 18-23. Il était digne de ce choix, moins encore par sa vaillance que par la grandeur de sa foi, qui s'était manifestée clairement à Cadésbarné, où il avait montré avec Caleb autant de fermeté et de confiance en Dieu que de présence d'esprit, lorsque les Hébreux, en entendant le récit des espions envoyés dans la terre de Chanaan, désespéraient de s'emparer d'un pays dont les habitants étaient très forts, Num., xiv, 6-9. Cette fidélité lui mérita la faveur d'entrer, ainsi que Caleb, dans la Terre Promise, ce qui fut refusé, sans exception, à tous les autres Israélites qui avaient quitté l'Égypte à l'âge de vingt ans et au-dessus, Num., xiv, 30, 38.

3° Avant que Dieu l'eût rempli de son esprit, quoique il fût plein de cœur et de courage, Num., xxvii, 18, il n'avait ni l'initiative et la hardiesse qui conviennent à un conquérant, ni la largeur de vues requise dans un chef, Num., xi, 28-29. Mais quand il eut reçu sa mission, par l'imposition des mains de Moïse, Num., xxvii, 18-23; Deut., xxxi, 14, 23, il devint un homme nouveau et rempli parfaitement des desseins de la Providence sur sa personne. Le peuple se montra plus docile à sa voix que la génération précédente ne l'avait été à celle de son prédécesseur; la vie nomade du désert

(1) Ex., xvii, 9-13; Jos., viii, 1-26; x, 9-43, etc.

(2) Cf. Heb., iv, 8, passage qui insinue que Josué est l'image de Notre-Seigneur. Voir aussi Bossuet, *Élévations sur les mystères*, 1<sup>re</sup> semaine, x<sup>e</sup> élévat., *Œuvres*, éd. Lebel, t. viii, p. 243-244.

l'avait habitué enfin à l'obéissance; il célébra la circoncision et la Pâque, et exécuta tous les commandements qui lui furent donnés.

4° Dieu soutint d'ailleurs Josué dans son œuvre, comme il avait fait pour Moïse, et dès le passage du Jourdain, il le rendit grand devant tout Israël, Jos., iii, 7. Les miracles qu'il fit en sa faveur sont considérables; il les multiplia pour l'établissement des Hébreux dans la Terre Promise, comme il les avait multipliés pour la sortie d'Égypte. Les prodiges accomplis à cette époque diffèrent cependant de ceux de l'Exode en ce qu'ils ont pour objet principal, en quelque sorte, de mettre le peuple en train et de lui donner le courage et la confiance dont il a besoin pour agir : après avoir pris miraculeusement Jéricho, il doit prendre Haï par la ruse et par la force (1); après avoir vaincu miraculeusement les rois du sud de Chanaan, il ne triomphe des rois du nord que par les armes.

5° On peut aussi observer que les miracles de Josué ne se lient pas aussi étroitement à sa personne que ceux de l'Exode à la personne de Moïse : c'est la parole, la main et la verge du libérateur d'Israël qui amènent les plaies sur l'Égypte et fendent les flots de la Mer Rouge; c'est au contraire l'arche d'alliance qui sépare en deux les eaux du Jourdain, iii, 11-13; iv, 18; c'est l'arche, ce sont les trompettes des prêtres qui font tomber les murs de Jéricho, quoique l'ange ait apparu à Josué, l'épée hors du fourreau, v, 13-15. Il accomplit cependant par sa parole un des plus grands miracles de l'Ancien Testament, l'arrêt du soleil à la bataille de Gabaon, x, 12-14. Enfin, Josué ne jouissait pas d'un pouvoir aussi complet que Moïse : il fut placé, en quelque manière, sous la dépendance du grand-prêtre, quand il reçut l'autorité sur Israël, Num., xxvii, 21, et ce fut avec lui qu'il partagea entre

(1) « Cor præcepit Deus ut prius strerent insidias contra Aï? — Docet uti quoque debere inventis humanis, qui confident auxilio divino. Postquam enim solo tubarum sono primam urbem cepant, merito sane discunt cedere et labori inebunere, et supplicia divina expectare. » Théod. Cyr., *Quest. xi in Jos.*, t. LXXX, col. 471.

les tribus la Terre Promise, après la conquête, Jos., XIX, 51.  
6° Selon Josèphe, il avait quatre-vingt-cinq ans quand il succéda à Moïse (1). Il mourut à l'âge de cent dix ans et fut enterré à Thamnathasaré (2).

## 420. — Entrée dans la Terre Promise.

L'entrée dans la Terre Promise était d'une exécution très difficile pour un peuple envahisseur; elle était même humainement impossible aux Hébreux: ils n'avaient aucun moyen de franchir le Jourdain, qui leur barrait le passage, car il n'existait aucun pont sur ce fleuve, et une aussi grande multitude, encombrée de femmes, d'enfants et de troupeaux, ne pouvait le passer ni à gué ni en bateau. Après l'avoir traversé, leur situation devait être encore extrêmement périlleuse: ils manquaient d'armes pour l'attaque comme pour la défense; et, ce qui pis est, ils manquaient de vivres et d'approvisionnements. Dieu vint miraculeusement à leur secours; il fit remonter les eaux du Jourdain vers leur source, et tomber devant l'arche les murs de Jéricho; en rendant ainsi les Israélites maîtres d'une partie du territoire, il leur fournit le moyen de se procurer des subsistances, quand la manne cessa de pourvoir à leurs besoins.

## 421. — Passage du Jourdain.

Le Jourdain était la plus large rivière que les Hébreux eussent rencontrée depuis qu'ils avaient quitté les bords du Nil. Lorsqu'ils arrivèrent sur ses rives, on était au moment de sa plus grande crue, « à l'époque de la moisson des orges, » en avril ou en mai, Jos., III, 15; IV, 19; V, 10; cf. I Par., XII, 15. Sa largeur est alors de près d'une demi-lieue. Dieu dessécha son lit comme il avait desséché celui de la Mer Rouge. Dès que les prêtres portant l'arche sainte eurent mis les pieds dans l'eau, le courant s'arrêta, et les flots qui arrivaient s'accumulèrent au-dessus d'eux, depuis Adom,

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, V, I, 29.(2) Jos., XXIV, 29-30. Sur son tombeau, qu'on croit avoir retrouvé de nos jours, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 193-206.

localité inconnue qui n'est nommée qu'ici, jusqu'à Sarthan, près de l'embouchure du Jabbok, III Reg., VII, 46, plus de dix lieues en amont.

## 422. — Prise de Jéricho.

Quand les Israélites eurent traversé le fleuve, leur marche en avant fut arrêtée par une place imprenable, Jéricho. C'était une des villes les plus importantes de la Palestine, la seule ville digne de ce nom située dans la vallée du Jourdain; — à cause de sa dépression profonde, cette vallée est presque inhabitable, et n'a jamais vu fleurir de cité populeuse et commerçante. — Jéricho est la clef de la terre de Chanaan, pour l'envahisseur qui franchit le fleuve au-dessus de la Mer Morte, parce qu'elle est située à l'entrée des principaux défilés qui conduisent de la vallée du Jourdain dans l'intérieur de la Palestine, au sud-ouest, vers le mont des Oliviers qui commande Jérusalem; au nord-ouest, vers Machmas qui commande l'approche de Haï et de Béthel. A Fouest s'élèvent les montagnes blanches et dentelées de Juda, formées de rochers calcaires, perforées de nombreuses cavernes où s'étaient sans doute réfugiés les espions renvoyés par Rahab de Jéricho. Elles portent aujourd'hui le nom de montagne de la Quarantaine, parce que c'est là que la tradition place la scène du jeûne de Notre-Seigneur. La ville est à l'est, dans un des endroits les plus fertiles et les plus riants de la Palestine, grâce à l'ouadi Kell et aux deux fontaines connues aujourd'hui sous le nom de Duk, cf. I Mac., XVI, 45, et du Sultan ou d'Elisée, IV Reg., II, 19. Partout où il y a de l'eau en Orient, règne en même temps la fécondité. La ville était bâtie au pied des collines, à l'endroit où jaillissent ces sources. Elle possédait une riche forêt de palmiers dont le dernier survivant a disparu depuis 1838. La plaine était couverte de blés. Jéricho avait donc pu richement s'approvisionner. Elle était de plus entourée de hautes et fortes murailles. Mais ces remparts tombèrent miraculeusement devant les Hébreux, accomplissant tout autour les cérémonies que Dieu leur avait prescrites, VI.

423. — Fausseté de l'explication naturelle du passage du Jourdain et de la prise de Jéricho.

On a voulu expliquer *naturellement* le passage du Jourdain comme la prise de Jéricho. Ces explications sont en contradiction formelle avec les textes qui font tomber les murailles de la ville devant l'arche et aux sons des trompettes sacrées, III, 7-17; VI. « On a essayé, dit M. Munk, *Palestine*, p. 221, de donner différentes explications du récit merveilleux de la prise de Jéricho, que les croyants se sont obstinés à prendre à la lettre et que les sceptiques ont cru devoir tourner en ridicule, mais qui est emprunté sans doute à un antique poème. Les uns ont supposé un tremblement de terre qui aurait fait crouler les murs; d'autres ont pensé que Josué avait fait miner les murs et que les promenades inoffensives autour de la ville avaient pour but de masquer les opérations. L'hypothèse la plus probable me paraît être celle d'un assaut auquel le son des trompettes et le cri de guerre avaient servi de signal. Dans le langage poétique de la tradition, on a pu dire que les murs de Jéricho s'écroulèrent au son retentissant des trompettes de guerre. » — Si cette explication était vraie, le récit du livre de Josué serait un mensonge. Il suffit de lire le chapitre VI, pour se convaincre qu'il est inconciliable avec cette interprétation et que l'auteur entend bien raconter un miracle, humainement inexplicable; de même qu'en lisant le chapitre III, on est convaincu que le narrateur n'a pas voulu parler d'un passage à gué du fleuve, comme l'insinue M. Munk, *ibid.*, p. 220, et comme l'ont soutenu plusieurs rationalistes, mais d'un passage miraculeux.

424. — Conquête du sud et du nord de la Palestine.

Josué se rendit maître de toute la terre de Chanaan par une série de batailles et de sièges successifs, dans lesquels la protection divine fit plus que la valeur d'Israël. Pour résister plus efficacement aux envahisseurs, les rois chananéens du sud d'abord, puis ceux du nord, se coalisèrent ensemble, mais ils furent vaincus les uns et les autres, les premiers à

[425] ART. II. — CONQUÊTE DE LA TERRE PROMISE. 15

Gabaon (1) ou Macéda, X, les seconds au lac Mérom, XI (2). Il ne restait plus debout contre eux que les redoutables enfants d'Énac, maîtres d'Hébron et des environs. Cf. Num., XIII, 27, 28. Josué acheva, en les terrassant, l'œuvre de la conquête, Jos., XI, 21, 22. Elle l'avait occupé pendant dix ans. Dans ce laps de temps, il avait triomphé de six nations, gouvernées par trente et un rois ou scheiks, Jos., XI, 24.

425. — Le miracle du soleil arrêté.

La bataille de Macéda fut signalée par un grand miracle : l'arrêt du soleil (3). Ce prodige est un des faits de l'histoire sacrée contre lequel on a soulevé le plus d'objections. Le livre de Josué le raconte dans les termes suivants : *Tunc locutus est Josue Domino, in die qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israel, dixitque coram eis : Sol contra Gabaon ne movearis et luna contra vallem Aialon. Steteruntque sol et luna, donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. Nomen scriptum est hoc in libro justorum? Stetit itaque sol in medio celi et non festinabit occumbere spatium unius diei. Non fuit antea nec postea tam longa dies, obediens Deo voci hominis et pugnantis pro Israel.* Jos., X, 12-14. Cf. Eccli., XVI, 5.

Nous avons quatre questions à examiner au sujet de ce récit : 1° à quel moment du jour Josué commanda-t-il au soleil de s'arrêter? 2° de combien de temps le jour fut-il prolongé? 3° par quels moyens Dieu opéra-t-il le miracle?

(1) Sur les raisons pour lesquelles les Israélites tirèrent le serment qu'ils avaient fait aux Gabaonites, quoique ils n'eussent juré que sur un faux exposé, voir S. Augustin, *Quest. in Heptat.*, l. VI, n° XIII, t. XXXIV, col. 781-782.

(2) Pour la description de ces batailles, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 186-193.

(3) A la bataille de Macéda, Dieu intervint aussi en faveur de son peuple au moyen d'une grêle miraculeuse, d'une grosseur extraordinaire, qui fit périr un grand nombre de Chananéens, Jos., X, 11. Quelques interprètes ont pensé qu'il s'agissait dans ce passage d'une pluie de vraies pierres; mais le texte hébreu, la paraphrase chaldaique, les Septante, la Vulgate, le syriaque, l'arabe, l'entendent de la grêle, *lapides grandinis*. Le mot *lapides* signifie grêlons. Voir Glaire, *Livres Saints vérifiés*, 2° édit., 1874, t. II, p. 213.

4° quelle réponse doit-on faire aux objections auxquelles il a donné lieu?

426. — 1° A quel moment du jour Josué commanda-t-il au soleil de s'arrêter?

Ce fut le soir, lorsque le soleil était près de se coucher, que Josué lui ordonna de s'arrêter, puisque la lune était déjà visible, et qu'il ne pouvait d'ailleurs, dans l'ardeur du combat, songer à demander un tel prodige qu'au moment où l'approche de la nuit allait l'empêcher de continuer à poursuivre les ennemis. Quelques interprètes, voulant prendre à la lettre les mots *in medio caeli*, ont prétendu qu'ils désignaient midi; mais *in medio caeli* équivalait simplement à *in caelo*.

427. — 2° De combien de temps le jour fut-il prolongé?

1° Il est impossible de déterminer au juste de combien de temps le jour fut prolongé: il faut observer que la traduction de la Vulgate, *ÿ. 14, non fuit antea nec postea tam longa dies*, n'est pas littérale; le texte original porte simplement: *non fuit sicut dies ista*, sans expliquer de quelle manière ce jour mémorable différa des autres jours. Quant au *ÿ. 13*, où nous lisons: *non festinavit (sol) occumbere spatio unius diei*; au lieu de *spatio unius diei*, l'hébreu porte: *diem circiter integrum*; ces expressions indiquent un allongement considérable, mais le mot *circiter* empêche d'en déterminer exactement la durée.

2° Le juif Mainfonide, les protestants Grotius et Leclerc, Masius, etc., et, au commencement de ce siècle, les catholiques Jahn et Brenlano, ont nié que ce jour eût été plus long qu'un jour ordinaire et n'ont vu dans tout ce récit qu'un langage poétique qu'il ne faut pas prendre à la rigueur de la lettre. D'après eux, Josué exprime le désir que le jour se prolonge pour lui donner le temps d'exterminer ses ennemis, et il en fait, en effet, un si grand carnage, qu'il semble que le jour ait duré réellement vingt-quatre heures. — Ces interprètes appuient leur opinion sur l'*emprunt* que l'auteur de Josué fait, dans ce passage, au livre des Justes, qui était un recueil de poésies. Mais 1° ils sont obligés d'admettre que les *ÿÿ. 13<sup>e</sup>*

14 (1), sont extraits de ce recueil, ce qui n'est pas vraisemblable, car les Hébreux ne font pas leurs citations après, mais avant l'indication du livre (2). — 2° Il est même loin d'être certain que les mots qui précèdent le *nomme scriptum* est soient une citation, car cette formule, dans la Bible, n'indique pas une reproduction littérale, mais simplement un renvoi aux sources ou aux pièces justificatives. Tout l'échafaudage de leur raisonnement croule par là-même, car leur interprétation est inconciliable avec les *ÿÿ. 13<sup>e</sup>-14.* — 3° Aussi toute la tradition a-t-elle entendu dans le sens propre le récit de ce miracle, ainsi que le passage de l'Écclésiastique, *xlvi, 5*, qui tranche la question: *An non in iracundia ejus impeditus est sol, et una dies facta est quasi duo?*

428. — 3° Par quels moyens Dieu opéra-t-il ce miracle?

Quant aux *moyens* dont Dieu se servit pour prolonger la lumière du jour, jusqu'à ce que Josué eût achevé sa victoire, on ne peut les connaître avec certitude.

« Le récit biblique mentionne en quelques mots le fait du miracle, mais il ne décrit aucune circonstance particulière qui nous puisse diriger dans le choix d'une explication. Nous ne pouvons donc que hasarder des *conjectures*.

» On bien 1° Dieu a réellement arrêté le globe terrestre dans sa révolution diurne, ou bien 2° il a fait que le soleil demeurât réellement visible pour Josué tout le temps nécessaire, sans que la terre s'arrêtât.

» 1° Contre la première explication, on objecte que l'*arrêt subit de la terre* aurait amené un *bouleversement universel*

(1) 13<sup>e</sup> indique la seconde partie du *ÿ. 13.* — On indique par *a* le premier membre d'un *ÿ.*, par *b* le second, par *c*, *d*, le troisième et le quatrième, s'il y a lieu. Dans les parties poétiques, *a*, *b*, *c*, *d*, indiquent le premier, le second, etc., membre du parallélisme, comme nous l'expliquerons plus loin, n° 592.

(2) IV Reg., xv, 24; xx, 20; xxi, 47; xxii, 28; II Par., xxvii, 7; xxxiii, 32; xxxiii, 18; xxxv, 27. Un passage, il est vrai, II Reg., i, 18, semble faire exception; mais la tournure est différente dans le texte hébreu. Au lieu du pronom démonstratif, qui s'applique toujours à ce qui précède, il y a *hinnéh*, voici, qui s'applique à ce qui suit.



des objets terrestres, et une perturbation considérable des corps célestes, particulièrement en jetant la terre hors de son orbite, en troublant le mouvement de la lune. — La réponse est bien facile : Celui qui aurait arrêté ainsi la terre dans son mouvement est assez sage et assez puissant pour prévenir et empêcher les suites naturelles de cet arrêt. D'ailleurs l'objection tirée des perturbations des corps célestes est mal fondée, car le mouvement annuel de la terre autour du soleil et le mouvement de la lune autour de la terre sont indépendants de la rotation de notre globe sur lui-même : alors même que la terre cesserait sa révolution diurne, sa translation dans l'espace et celle de la lune n'en seraient point troublées.

» 2<sup>e</sup> Pour ceux qui préféreraient la seconde explication, savoir une station apparente du soleil sans arrêt réel de la terre, il faut qu'ils admettent une déviation miraculeuse des rayons solaires pour les amener à éclairer la Palestine. Or, cette déviation, on peut concevoir que Dieu la produise immédiatement en dirigeant par sa toute-puissance, suivant une ligne convenable, la propagation des ébranlements lumineux dans l'espace; ou bien on peut imaginer qu'il emploie pour cet effet des êtres matériels agissant sur ces rayons par *réfraction* ou par *réflexion*. On peut faire d'ailleurs beaucoup d'hypothèses différentes sur la nature, l'origine et le mode d'action de ces réflecteurs ou réflecteurs miraculeux.

» En résumé, tout est possible à Dieu dans l'ordre physique; mais il ne lui a pas plu de nous faire connaître comment sa puissance est intervenue dans l'événement dont nous parlent les Saints Livres » (M. Boisbourdin) (1).

429. — 4<sup>e</sup> Réponse aux objections contre le miracle de Josué.

Depuis que les progrès de l'astronomie ont fait mieux ressortir combien le miracle opéré à la prière de Josué était extraordinaire, on a essayé d'en révoquer en doute la réalité.

(1) On peut voir de longues explications sur le miracle de Josué dans Glaire, *Les Livres Saints vengés*, 1<sup>re</sup> édit., t. II, p. 24-38; 2<sup>e</sup> édit., II, p. 254-271.

« Mais, toutes les objections qu'on a imaginées contre la réalité ou la possibilité de ce prodige se réduisent à rien quand on les examine de près.

» Ainsi 1<sup>o</sup> l'objection que les *annales* des autres peuples de la terre sont muettes sur un événement qui aurait dû être remarqué dans tout l'univers, est sans valeur puisque les *annales* des peuples de cette époque n'existent point et qu'il n'est pas certain que la prolongation du jour ait existé en dehors de la Palestine (1).

» 2<sup>o</sup> Les lois régulières auxquelles sont soumis les mouvements des astres ne prouvent pas non plus l'impossibilité du miracle. Les lois de la nature sont des règles établies par la volonté libre du Créateur, dont personne ne peut contester la puissance. Est-ce que l'auteur de la nature et des forces qui la régissent pourrait manquer du pouvoir nécessaire pour la diriger à son gré, de telle sorte qu'elle remplisse ses vœux et ses desseins ?

» 3<sup>o</sup> Il faut observer du reste que tout en prenant les paroles du texte à la rigueur de la lettre, rien n'oblige à admettre, avec les Pères de l'Église et les anciens théologiens, un arrêt miraculeux du soleil lui-même, mais seulement un *arrêt apparent* (2), n<sup>o</sup> 428, 2<sup>o</sup>. L'atour sacré parle conformément au

(1) Quelques apologistes ont cru trouver des traces d'un jour plus long que les autres dans les écrivains anciens, et dans les écrivains chinois en particulier, mais ces traces sont très douteuses. Cf. du Clot, *La Sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité*, édit. de 1824, t. I, p. 253 sq.; t. II, p. 387 sq.

(2) On allègue, contre cette interprétation du texte de Josué, la sentence de condamnation de Galilée par le Saint-Office, dans laquelle on lit : « A qualificatibus theologicis qualificatus invenit duas propositiones de stabilitate solis et de motu terre, ut infra : *Sollem esse in centro mundi et immobilem motu locali*, est propositio absurda et falsa in philosophia; et formaliter heretica, quia est expressa contraria Sacre Scripturæ. — *Terram non esse centrum mundi, nec immobilem, sed moveri motu etiam diurno* : est item propositio absurda, falsa in philosophia, et theologice considerata ad minus erronea in fide. » — Apud Bouix, *La condamnation de Galilée*, *Revue des sciences ecclésiastiques*, février 1866, page 118. — On ne peut nier le fait de la condamnation, quoique le Saint-Office n'ait pas formellement adopté les qualifications précédentes, et que la sentence porte seulement : « Sectatus Copernici

langage vulgaire, sans se préoccuper de théories astronomiques, au milieu du feu de la bataille (1). »

430. — Du droit de conquête des Hébreux et de l'extermination des Chananéens.

1° On s'est demandé de quel droit les Hébreux avaient chassé les Chananéens de la terre qu'ils occupaient et les avaient exterminés. — La question du *droit de conquête des tribus* ou des *peuplades qui émigrent en pays étranger*, s'en emparent de vive force et en chassent les anciens habitants, soit parce qu'elles ont été expulsées elles-mêmes de leur propre patrie et refonlées par d'autres émigrations, soit parce que leur trop grand nombre les a contraintes d'aller chercher ailleurs des moyens de subsistance qu'elles ne trouvaient plus sur le sol natal, cette question est insoluble pour la science

hypotheses, continens nonnullas propositiones contra veram sensum et auctoritatem Sacre Scriptura. » (*Ibid.*) Bien qu'il n'exprime pas non plus quel texte de la Sainte Écriture contredit, d'après lui, le système de Gallée, on ne peut douter que ce ne soit, dans sa pensée, le texte de Josué, x, 12-13. Mais la décision du Saint Office ne nous oblige pas à interpréter ce passage comme il l'a fait. Un éminent canoniste, M. Bouix, dans son travail sur *La condamnation de Galilée*, a établi et démontré les propositions suivantes, qui suffisent pour justifier le sens donné aujourd'hui à ce texte par tous les exégètes : « Le système du mouvement terrestre est beaucoup plus ancien que celui de Ptolémée. L'enseignement en avait toujours été permis jusqu'à l'affaire de Galilée; le sort de la congrégation fut de ne pas continuer cette tolérance (proposition III). — La congrégation des cardinaux s'est trompée en déclarant fausse et opposée à l'Écriture Sainte l'opinion du mouvement terrestre, et en procédant contre Galilée à cause de cette opinion. Mais son erreur ne prouve point que l'institution du Saint Office soit mauvaise. Elle ne procure rien contre l'infaillibilité du Pape (proposition VII). — Le tribunal du Saint Office eut tort d'exiger de Galilée qu'il abjurât l'opinion du mouvement terrestre (proposition VIII). — Aucun acte pontifical *ex cathedra* n'a jamais approuvé ni confirmé le décret de 1616 ni la sentence de 1633. Qu'on ait omis de faire confirmer par le Pape le décret de 1616 portant condamnation du système du mouvement terrestre, c'est plus qu'insolite, plus qu'étrange, humainement parlant; vu les circonstances, cette omission ne devait pas avoir lieu. Mais le décret était erroné, et Jésus-Christ avait dit à Pierre : *Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua.* » *Revue des sciences ecclésiastiques*, mars 1866, p. 220-230.

(1) Keil, *Biblischer Commentar*, Josua, 1863, p. 80-81.

humaine, comme la question de la guerre elle-même. Elle est une conséquence de l'existence de l'homme sur la terre, une condition de la vie et de la régénération des sociétés, une sorte de loi de l'humanité, loi mystérieuse que l'histoire constate à toutes ses pages sans pouvoir l'expliquer. Il n'existe guère aujourd'hui, sur notre globe, de terre habitable où les colons primitifs n'aient été supplantés par des envahisseurs plus forts, venus après eux. Les invasions des barbares aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ne sont pas un fait isolé; il s'était produit souvent dans les siècles antérieurs, et il se répétera encore dans les siècles futurs : les mêmes causes ramèneront les mêmes effets.

Nous n'avons ni à expliquer ni à justifier une loi sociale dont le motif, connu de Dieu seul, échappe à nos faibles yeux. Quand les peuples ne peuvent plus être contenus dans leurs anciennes limites, leurs flots débordent comme un fleuve grossi, en inondant et ravageant tout sur leur passage. Ils ne se posent point de questions théoriques, ils ne songent pas au droit des gens; ils suivent une sorte d'instinct, ils veulent vivre. Les Israélites, opprimés en Égypte, trop nombreux pour se fixer dans l'étroit désert du Sinai, suivent la loi qui règle les grandes migrations humaines, ils vont chercher dans la terre de Chanaan ce qu'ils n'ont pas ailleurs; l'indépendance religieuse et politique, en s'affranchissant d'un joug injuste, et des champs à cultiver pour se nourrir. Ce qui rend compte des migrations de tous les autres peuples peut rendre compte aussi de la migration d'Israël, et les incrédules ne peuvent lui refuser un certain droit de se faire, même par les armes, comme les autres peuples, une place au soleil.

2° Cependant il faut observer, de plus, qu'en dehors du besoin d'avoir une patrie propre, les Hébreux avaient un *titre particulier* de possession à la terre de Chanaan, titre dont ils avaient connaissance et qu'ils invoquaient pour justifier leur conquête : la Palestine, c'était pour eux la Terre Promise; Dieu leur en avait fait *don*. (1) Or, on ne saurait contester à

(1) Gen., XII, 7; XIII, 15; XV, 18-21; XXVI, 4; Ex., XIII, 5; Deut., XXXIV, 4.

Dieu la propriété de la terre qu'il a créée, Ps. xxiii, 4. Tout ce qu'on peut demander, c'est qu'il ne vove point *sans motif* des nations entières à l'extermination, et ce motif, Dieu l'avait et il nous l'a fait connaître. S'il condamnait les Amorrhéens à périr sous les coups des enfants de Jacob, c'est parce que la mesure de leurs crimes était comble, et qu'il voulait les châtier de leurs monstrueuses prévarications (1). La société a le droit de punir les individus de leurs fautes, à plus forte raison Dieu a-t-il celui de punir les particuliers et les peuples, selon qu'il le juge à propos, dans sa justice (2).

3<sup>e</sup> Remarquons d'ailleurs que les Hébreux firent la guerre *comme on la faisait de leur temps*; Deut., II, 42, 23. Le livre des Juges, I, 7, note expressément qu'on n'infligea à quelques-uns des rois vaincus que le traitement qu'ils avaient infligé eux-mêmes à d'autres.

4<sup>e</sup> Enfin, il faut observer que les Hébreux n'exterminèrent pas tous les Chananéens, comme on l'a dit quelquefois. Quoique leur propre sécurité dans l'avenir et les ordres mêmes de Dieu fussent les y pousser, Num., xxxiii, 55, il resta, de fait, un grand nombre de Chananéens dans le pays conquis, Jud., I, 27-34; IV, 4, etc.

(1) Gen., xv, 16; Lev., xviii, 3, 21. « Quidam arguunt prophetam crudelitatis, eo quod omnes prostratus trucidaret et reges crucigeret. — Qui prophetam arguit, arguit etiam illum qui ita præcepit. Ipse enim universorum Deus per Moysen legislatorem jussit omnes penitus interfici qui terram incolebant : quippe qui interneione digna commissis, et devenissent ad extremam nequitiâ. Quam ob causam et olim diluvium inmisit, et Sodomam ac Gemorram igne consumpsit. » Théodoret, *Quæst. xxi in Jos.*, t. LXXX, col. 478. Cf. col. 475, quæst. xv, Voir aussi Haneberg, *Histoire de la révélation biblique*, trad. Gosehler, 1856, t. I, p. 179, 182-188, 227-232.

(2) Dieu n'avait condamné à la ruine que les sept tribus chananéennes, parce que c'étaient les plus coupables; il avait expressément excepté les autres nations, Deut., xx, et donné, sur la manière de faire la guerre, des lois beaucoup plus douces que celles qui étaient alors en usage, *ibid.* — Il faut noter aussi que Dieu, en infligeant un châtimement sévère aux Chananéens, voulait intimider les Israélites par cet exemple, Lev., xviii, 21; Sap., xii.

## ARTICLE III.

## Partage de la Terre Promise.

## 431. — Division de cet article.

La seconde partie du livre de Josué décrit le *partage* de la terre de Chanaan entre les diverses tribus d'Israël, et nous donne en même temps la *description géographique* du pays conquis. Comme il est d'une extrême importance, pour l'intelligence de l'Ancien et du Nouveau Testament, de connaître le plus parfaitement possible la topographie de la Terre Sainte (1); nous allons, dans un premier paragraphe, étudier la géographie de la Palestine, et dans un second montrer comment elle fut partagée entre les douze tribus.

## § I. — GÉOGRAPHIE DE LA PALESTINE.

Noms de la Palestine dans la Bible. — Aspect général du pays.

## 432. — Différents noms de la Palestine dans la Bible.

La *Palestine* est appelée ordinairement dans la Bible, jusqu'à l'époque des Rois, la terre de Chanaan, et, à partir de Saül, la terre d'Israël. Les prophètes lui donnent quelquefois le nom de terre de Jehovah, Os., ix, 3; de Terre Sainte, Zach., II, 12. Depuis la captivité jusqu'à la venue de Notre-Seigneur, elle est désignée communément sous le nom de Judée (2). Les écrivains sacrés ne la nomment jamais Palestine, ce mot s'appliquant exclusivement, dans leurs écrits, au pays des *Philistins*; elle reçut cette dénomination des auteurs profanes qui étendirent à toute la contrée la désignation qui ne convenait proprement qu'à la côte occidentale, au sud du Carmel. Ptolémée, V, 16.

## 433. — Aspect général.

« La Palestine est formée par la partie méridionale du

(1) Voir t. I, p. 10, 9<sup>e</sup>.

(2) I Mac., IX, 50; X, 30, 38; XI, 34; Matth., XIX, 1; Marc., X, 1, etc.

grand plateau calcaire et crayeux et, dans quelques parties, basaltique, qui s'étend du cours central de l'Euphrate à la mer Méditerranée, dans la direction du nord-est au sud-ouest. Ce plateau est traversé à peu près vers son milieu, du nord au sud, par le bassin du Jourdain (le Ghôr), de telle sorte que la Palestine est divisée par ce dernier en deux parties presque égales. Deux chaînes de montagnes traversent également du nord au sud : le Liban et l'Anti-Liban qui, séparés au nord, puis paraissant se réunir au sud et se fondre dans une troisième chaîne dépendant de l'Anti-Liban et aboutissant au mont Hermon, se divisent de nouveau et se prolongent, le premier, à l'ouest du Jourdain, jusqu'à la péninsule du Sinaï; le second, à l'est du Jourdain, jusqu'à l'extrémité du sud-ouest de l'Arabie, à Moka. La chaîne orientale porte le nom de Galaad, de l'extrémité sud du lac de Tibériade jusqu'à l'extrémité nord de la mer Morte, et le long de la mer Morte jusqu'à son extrémité sud, ceux de Phasgah et d'Abarim. Le nom d'Abarim paraît désigner plus particulièrement la partie sud de cette chaîne et celui de Phasgah la partie nord. Le mont Nébo fait partie de ce système de montagnes. La hauteur des montagnes de la Palestine est moyenne (1). Leur plus grande élévation est de 900 à 1 000 mètres. — La Terre Promise comprenait 1° la Palestine proprement dite, c'est-à-dire, la région située à l'ouest du Jourdain, et 2° le pays à l'est du Jourdain. (2)

(1) E. Arnaud, *La Palestine ancienne et moderne, ou Géographie physique et historique de la Terre Sainte*, in-8°, Paris, 1868, p. 227. — Pour la géographie, non seulement de la Palestine, mais de tous les pays mentionnés dans la Bible, on peut voir L.-G. Graetz, *Théâtre des événements racontés dans les divines Écritures, ou l'ancien et le nouvel Orient étudié au point de vue de la Bible et de l'Église*, traduit de l'allemand par M. l'abbé Gimarey, revu par M. l'abbé Bugnot, 2 in-8°, 1869. Voir aussi Ad. Chauvet et E. Isambert, *Syrie, Palestine*, in-12, Paris, 1882. Pour la géographie du Nouveau Testament, voir M. Bacuez, t. III, n° 501.

(2) Pour étudier avec fruit la description géographique de la Palestine qui va suivre, il est nécessaire d'avoir sous les yeux notre carte de la Palestine ou un Atlas de la Bible.

## I. Palestine proprement dite.

Étendue. — Montagnes. — Rivières et lacs. — Mer Morte. — Climat. — Fertilité. — Flore. — Faune.

## 433. — Étendue et superficie.

1° La Palestine proprement dite est bornée au nord par le Liban, à l'ouest par la Méditerranée, au sud par le désert, à l'est par le Jourdain et la mer Morte (1). Elle s'étend du 34° 41' jusqu'au 33° 45' de latitude nord, et du 32° jusqu'au 33° 20' de longitude est. Sa superficie est d'environ 15,500 kilomètres carrés : 223 kilomètres de Dan à Bersabée, 64 kilomètres de largeur moyenne. — 2° « En Palestine, comme en Grèce, tous les voyageurs sont frappés de l'exiguïté du territoire. Même après tout ce qu'ils ont déjà entendu raconter, ils sont surpris de pouvoir, en une seule journée, se rendre de la capitale de la Judée à celle du royaume de Samarie; de voir, dans huit heures d'intervalle, trois localités célèbres

(1) Les limites de la Terre Promise, dans toute son étendue, sont énumérées dans les promesses faites à Abraham, Gen., XII, 7; XIII, 15; XV, 18. Cf. Ex., XXIII, 31 (22-23); Jos., XXIII, 43-46; Jud., II, 20-23; II Reg., VIII, 3-8; elles sont indiquées par Moïse avant sa mort, Num., XXXIV, 1-12; cf. XXXII, 1-33; XXXIII, 50-54. Quand Josué distribua le pays conquis aux tribus, il leur donna la partie de territoire décrite, Num., XXXII; Jos., XIII, 8-32; XV-XIX. La frontière sud était la même que dans Num., XXXIV, 3-8; Jos., XV, 2-4; ainsi que celle de l'ouest, Jos., XV, 11; XVI, 3, 8; XVII, 9-10; XIX, 29. Celle du nord paraît de Sidon, sur la côte, et se dirigeait vers le sud-est, à travers le Liban, vers Abion et Dan, Jos., XIX, 28; III Reg., XV, 20, d'où, en passant par la pointe méridionale de l'Hermon, elle s'arrêtait à l'extrémité septentrionale des montagnes de Basan, Num., XXXII, 33; Deut., III, 8-14; Jos., XII, 4-5. La frontière orientale n'est pas délimitée en détail : Salécha et Basan sont nommés comme points déterminants, Jos., XII, 4; XII, 11; Deut., III, 10. De Salécha elle paraît s'être dirigée au sud-ouest, le long du désert d'Arabie, jusqu'à l'Arnon, Jos., XII, 1; là elle tournait à l'ouest et suivait la rivière jusqu'à la mer Morte, en laissant de côté Moab et Ammon. Dans l'intérieur du pays ainsi délimité, des parties du territoire restèrent entre les mains de leurs anciens possesseurs, les Philistins et les Phéniciens à l'ouest, Gessur et Macha à l'est, dans Basan, Jud., I, 19, 31, 33; Jos., XIII, 13. Sur la manière dont Dieu tint la promesse qu'il avait faite de donner la terre de Chanaan à sa race, voir Théodoret, *Quæst. II in Josuam*, t. LXXX, col. 459-466; S. August., *Quæst. in Hept.*, l. VI, n° XXI, t. XXXIV, col. 785-788.

comme Hébron, Bethléem et Jérusalem. Le contraste entre la petitesse de la Palestine et la vaste étendue des empires voisins de sa frontière septentrionale et méridionale est presque toujours présent à l'esprit des prophètes et des psalmistes. Il les aide à sentir plus vivement la bonté de Dieu envers leur patrie, quand ils chantent leurs petites collines et leurs torrents desséchés, qu'ils comparent aux hauts sommets du Liban et de l'Hermon et aux fleuves larges comme une mer de la Mésopotamie. Ce n'est pas d'ailleurs seulement par son peu d'étendue, mais aussi par son peu de largeur que cette contrée est remarquable. De tous les points élevés, sa largeur est visible dans sa totalité, de la longue muraille des collines de Moab à l'est jusqu'à la mer Méditerranée à l'ouest » (1).

## 435. — Montagnes.

1° La Palestine est essentiellement un *pays montagneux*, un massif de collines entrecoupées seulement de quelques vallées ou gorges plus ou moins profondes, creusées par les pluies d'hiver et appelées aujourd'hui *ouadis*; il n'y a guère de plaines que sur les bords de la mer Méditerranée. Elle comprend trois principaux massifs, celui des montagnes de Nephthali, nommées plus tard de Galilée; celui des montagnes d'Ephraïm et celui des montagnes de Juda. — 1° Les *montagnes de Galilée* sont le prolongement du Liban, si célèbre dans les Livres Saints. Le mont Liban ou « mont Blanc » s'étend au nord de la Palestine, parallèlement à l'Anti-Liban, dont il est séparé par une vallée profonde, connue des anciens sous le nom de *Caéléryrie* ou *Syrie creuse*. Le plus haut sommet du Liban, le Dhor-el-Khédif, couvert de neiges éternelles, a 3060 mètres. L'Hermon, aujourd'hui Djébel-esch-Scheik, à l'extrémité méridionale de l'Anti-Liban et également couvert de neiges, n'est guère moins élevé (2); il est visible d'une grande partie de la Palestine. — Les dernières ramifications

(1) Stanley, *Sinai and Palestine*, 1856, p. 111-112. Cf. Ps. LXXVII, 16-17; Is., II, 2; Ps. XLV, 5-6.

(2) Il a 2,800 mètres, Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, 1878, p. 158.

du Liban meurent dans la plaine de Jezréel ou d'Esdrélon, bornée à l'est par la vallée du Jourdain, au sud par les montagnes d'Ephraïm, et à l'ouest par le Carmel et la Méditerranée. — 2° Le *Carmel*, haut de 600 mètres, forme un promontoire dans la Méditerranée et va se perdre au sud-est, dans le massif central des *montagnes d'Ephraïm*, appelées depuis *montagnes de Samarie*. Ces montagnes sont comme la forteresse d'Israël et le cœur du pays. Elles s'étendent depuis la plaine d'Esdrélon jusqu'aux environs de Jérusalem et offrent de loin, du côté de la mer, l'aspect d'un immense mur. Leur altitude est d'environ 700 mètres. Elles se perdent à l'est dans la vallée du Jourdain, et à l'ouest, au sud du Carmel, dans la plaine de Saron, qui se développe sur le rivage de la mer. — 3° Le troisième groupe de montagnes, connu sous le nom de *Juda*; est celui du sud, il est formé par de hauts plateaux qui s'élèvent, en allant de Jérusalem vers Hébron, à une hauteur de mille mètres. Ils sont étroitement reliés, au nord, aux montagnes d'Ephraïm; au sud, ils se perdent dans le désert; à l'ouest, ils s'abaissent de manière à former la plaine de la Séphéla ou pays bas, qu'habitaient les Philistins; à l'est, ils finissent à la mer Morte.

2° A l'est du Jourdain, dans la contrée que du temps de Notre-Seigneur on appelait la Pérée, court aussi une *chaîne de montagnes calcaires*, dépendante de l'Hermon, et séparée de la Palestine strictement dite par le Jourdain. Le point le plus élevé a une altitude de 1200 mètres. Cette région, qui formait le pays de Basan et de Galaad, était très boisée, n° 442 (1).

3° Les montagnes de la Terre Sainte en faisaient la *force* et la *sécurité*. — Un des traits les plus caractéristiques de ce pays, ce sont les *villages* qui sont partout construits *au sommet des collines*. Il n'y a presque aucune éminence qui ne soit couronnée de maisons habitées ou en ruines. Une ville au fond d'une vallée est une exception. On cherchait, pour y établir sa demeure, les endroits dont l'accès était le plus dif-

(1) Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, p. 179.

facile, afin d'échapper ainsi aux surprises et aux brusques attaques des ennemis, contre lesquels on avait toujours besoin de se tenir en défiance. — Toutes les montagnes de la Palestine, et particulièrement celles de Juda, étant de formation calcaire, sont percées de nombreuses cavernes, en partie naturelles, en partie artificielles, quelques-unes très spacieuses. Elles servaient de refuge aux habitants, en temps d'invasion, et elles ont joué un rôle assez important dans l'histoire du peuple de Dieu.

## 436. — Rivières et lacs.

1° La Terre Sainte est traversée du nord au sud par le Jourdain. Il tire probablement son nom de la rapidité de son cours. Il a trois sources principales : 1° celle de Banias, la Césarée de Philippe du temps de Notre-Seigneur, qui jaillit du fond d'une grotte creusée dans le roc (1) ; 2° celle de Dan, à cinq quarts d'heure de Banias, à Tell-el-Khadi (2) ; 3° celle de l'Ouadi Hasbani ou d'Hasbeya, située près du village de ce nom, sur l'Hermon (3). Il roule ses eaux d'un jaune sale à travers les marécages de l'Ard-el-Houléh et forme ensuite le lac Mérom ou lac élevé, appelé aujourd'hui Houléh, Bahr-el-Houléh (4). Ce lac de forme triangulaire, de sept kilomètres environ de large sur près de quatorze de longueur, est situé à 6 mètres 4 centimètres au-dessous du niveau de la Méditerranée (5). Ses eaux sont douces et transparentes ; il est couvert en partie par une plante à larges feuilles ; les oiseaux aquatiques y abondent.

2° Après avoir traversé le lac Houléh, le Jourdain se dirige

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, XXI, III, 2 ; *De Bell. jud.*, III, x, 7.

(2) Josèphe, *Antiq. jud.*, I, x, 4 ; *De Bell. jud.*, IV, i, 4.

(3) La source d'Hasbeya a une altitude de 563 mètres au-dessus du niveau de la mer ; celle de Banias, 383, et celle de Tell-el-Kadi, 185. Vignes, *Extrait des notes d'un voyage d'exploration à la mer Morte*, in 4°, Paris, 1863, p. 12.

(4) Josèphe, *De Bell. jud.*, III, x, 7 ; IV, i, 1.

(5) D'après M. de Bertou. D'après d'autres, le lac Mérom est de 83 mètres au-dessous du niveau de la mer. Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, p. 173.

vers le lac de *Généareth*. L'un des plus beaux qui soient au monde. Il a 20 kilomètres de long sur 10 de large ; sa forme est un ovale irrégulier ; il est situé à 212 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée (1). Son eau est claire, limpide et fraîche ; il abonde en poissons. On l'appelait aussi autrefois lac de Tibériade et mer de Galilée ; aujourd'hui il porte le nom de Bahr Tabariyeh.

3° Au sortir du lac de Généareth, le Jourdain précipite sa course, jusqu'à son embouchure dans la mer Morte, où il disparaît. Il y déverse environ six millions de tonnes d'eau par jour.

4° Il n'a pas d'affluent proprement dit sur sa rive droite. Sur la rive gauche, il reçoit, au-dessous du lac de Tibériade, l'Hiéromax et le Jabbok, appelés aujourd'hui le Yarmouk et le Zerka.

5° La vallée du Jourdain, de la mer de Galilée à la mer Morte, s'appelle aujourd'hui El-Ghôr. On y remarque en divers endroits des traces d'anciennes éruptions volcaniques.

6° Les traits caractéristiques du cours du Jourdain sont la profondeur de son lit et ses nombreuses sinuosités. De sa source au point où il se perd, il suit une pente interrompue de temps en temps par des rapides et des chutes ; du lac de Tibériade à la mer Morte, le lieutenant Lynch descendit vingt-sept rapides. Ses sinuosités sont moins grandes au-dessus qu'au-dessous de la mer de Galilée. Leur somme totale est telle qu'elle fait plus que tripler la longueur de son cours : il n'est que de 97 kilomètres à vol d'oiseau, mais en réalité il en a plus de 300 (2). La largeur moyenne du Jourdain est de 20 mètres ; il n'est pas navigable ; il ne peut non plus servir pour l'irrigation, à cause de la profondeur de son lit. Il déborde tous les ans, à l'époque de la fonte des neiges, en mars et avril. Avant l'époque romaine, il n'a été couvert d'aucun pont ; on ne pouvait le franchir que par

(1) D'après M. Lorlet, *Académie des Sciences, comptes-rendus*, 13 septembre 1880, p. 500. Sa plus grande profondeur est de 250 mètres à l'extrémité nord.

(2) Ad. Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, 1882, p. 83.

trois ou quatre gués, qui ont été reconnus par les explorateurs modernes : l'un deux est presque vis-à-vis de l'ouadi Zerka, l'autre vis-à-vis de Jéricho. — Différant en ce point, comme en tant d'autres, de tous les grands fleuves, le Jourdain n'a vu jamais aucune cité fleurir sur ses rives, n° 421. — « Ses eaux sont douces et agréables à boire, quoique légèrement troubles » (1).

437. — Mer Morte.

1° La mer Morte (2), dans laquelle se jette le Jourdain, n'est pas moins singulière que le fleuve qui l'alimente. Elle porte plusieurs noms qui dépeignent chacun quel'un de ses traits distinctifs : mer *Morte*, parce qu'elle ne contient aucun être vivant, si l'on ne tient pas compte de quelques animalcules insignifiants ; mer de *sel*, parce que ses eaux sont extraordinairement salées ; lac *Asphaltite*, parce qu'on y rencontre beaucoup d'asphalte et de bitume.

2° Cette petite mer est un des endroits les plus remarquables du monde, à cause de la *profondeur de ses eaux*, de leur *sature* et de la *dépression de sa surface*. Le niveau varie en peu suivant les saisons, qui lui apportent une quantité de liquide plus ou moins considérable. D'après les mesures moyennes, elle est à 393 mètres au-dessous de l'Océan (3).

(1) Vignes, *Extrait des notes d'un voyage d'exploration à la mer Morte*, p. 6.

(2) « Le lac Asphaltite ne mérite pas seulement le nom de mer à cause de sa profondeur et de sa forte sature ; il a aussi son courant principal, se dirigeant du nord au midi en continuant le cours du Jourdain, et ses autres courants, refluant à droite ou à gauche, parallèlement au littoral. » Vignes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, p. 7 ; Elisée Reclus, *La Terre*, 1870, t. 1, p. 536.

(3) « D'après Wilson, le niveau du lac Asphaltite est, en moyenne, de 393 mètres inférieur à celui des océans. La plus grande profondeur constatée par Vignes dépasse 319 mètres et se trouve par conséquent à 714 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée. Ainsi, la dépression dans laquelle va se jeter le Jourdain est plus creuse que ne le sont, dans toute leur étendue, la mer Adriatique et plusieurs autres bassins maritimes en communication avec l'Océan. » E. Reclus, *ibid.*, p. 536. — Jérusalem (latitude, 31° 46' 30", longitude, 32° 53' 8") est élevée de 779 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée, et de 1471



Elle est de forme oblongue, d'une longueur de soixante-quatre kilomètres 360 mètres, et de seize kilomètres dans sa plus grande largeur. Elle se compose de deux parties très distinctes, la partie septentrionale, qui est une coupe gigantesque, et la partie méridionale, qui est une sorte de plaine unie. Très profonde au nord, où elle atteint jusqu'à 400 mètres, elle ne forme au sud qu'une sorte de lagune de cinq à six mètres. L'énorme dépression du sol est cause que la chaleur y est très intense et y produit une évaporation extraordinaire, égale en moyenne à la quantité d'eau reçue. Cette évaporation couvre constamment le lac de vapeurs.

3° La *pesanteur spécifique* de ses eaux n'est pas partout la même : en moyenne, elles pèsent deux dixièmes de plus que l'eau distillée (4), ce qui permet d'y nager plus facilement qu'ailleurs. Cette densité considérable provient de la quantité de sels minéraux qui y sont en dissolution. Elle en contient 23 pour 100, tandis que l'eau de mer ordinaire n'en contient guère que quatre. Le sel ordinaire entre pour près d'un tiers dans ces éléments minéraux, le chlorure de magnésium y entre pour près de deux et lui communique un goût amer et nauséabond. Le chlorure de calcium, qu'elle renferme aussi, la rend huileuse au toucher (2). Elle est d'ailleurs limpide (3). Tous les éléments qui la composent se trouvent

au-dessus de la mer Morte. La dépression extraordinaire de la mer Morte n'avait pas même été soupçonnée avant 1836. Voir Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la découverte de la dépression de la mer Morte*, dans l'*Année géographique*, t. IV, 1865, p. 167 sq.

(1) « La densité des eaux varie entre 1,160 et 1,330. » Vignes, *Extrait des notes*, p. 4.

(2) D'après l'analyse de M. Lynch, l'eau de la mer Morte contient : chlorure de sodium, 78,554 ; chlorure de potassium, 6,586 ; chlorure de magnésium, 145,897 ; chlorure de calcium, 31,073 ; sels de brome, 1,374 ; sulfate de chaux, 701. Total des éléments minéraux : 264, 187. Eau : 755, 816. W.-F. Lynch, *Official Report of the United States Expedition to explore the Dead Sea and the River Jordan*, in-4<sup>o</sup>, 1832, p. 204.

(3) « L'aspect général de la mer Morte est celui de toutes les mers. Ses eaux sont limpides, mais désagréables au toucher ; elles hissent aux mains une impression huileuse et à la longue déterminent des pustules. » Vignes, *Extrait des notes d'un voyage d'exploration à la mer Morte*, p. 6.



dans les montagnes environnantes ou dans les pays que traversent ses affluents.

4° On admet généralement aujourd'hui que la mer Morte existait avant l'arrivée d'Abraham en Palestine. Sa forme a pu cependant être modifiée en partie, lors de la catastrophe de Sodome (1). Les eaux du Jourdain se sont, en tout cas, toujours déchargées dans cette petite mer intérieure, qui est sans issue. L'étude géologique du pays a prouvé que son cours ne se prolongeait pas jusqu'à la mer Rouge.

5° Les bords de la mer Morte sont désolés et stériles (2). Elle est encaissée, dans toute sa longueur, entre deux chaînes de collines élevées, coupées seulement par quelques affluents, qui sont, à l'est, le Zerka-Main, dont les eaux chaudes et sulfureuses (31° 3 à l'embouchure) viennent des sources de Callirhoé; l'Arnon, aujourd'hui Onadi-Modjib; le Beni-Hamad; au sud, le Kourahy; à l'ouest, l'Ain-Djidi (3). Pendant la saison des pluies, le torrent de Cédron déverse aussi ses eaux dans la mer Morte, au nord-ouest. A l'ouest s'élevaient sur ses bords de vraies montagnes de sel gemme.

#### 438. — Climat.

1° Il n'y a guère que deux saisons en Palestine, l'hiver et

(1) M. Lartet, géologue de l'expédition du duc de Luynes à la mer Morte, dit, dans une Note sur la formation de la mer Morte et sur les changements survenus dans le niveau de ce lac (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 17 avril 1865, p. 796 sq.), que le niveau des eaux s'y est abaissé de plus de 100 mètres depuis les temps géologiques. « Les sources thermales ou minérales, ainsi que les émanations bitumineuses qui ont accompagné ou suivi les éruptions volcaniques, sont, ajoute-t-il, avec les tremblements de terre qui agitent encore ces contrées, les derniers phénomènes importants dont le bassin de la mer Morte a été le théâtre. »

(2) « Les rives sont arides sur la plupart des points; mais partout où coule un peu d'eau douce ou saumâtre, les roseaux et les palmiers abondent. Une espèce de gommier se montre fréquemment dans les terrains secs, ainsi que le pommier de Sodome, dont le fruit, engageant à l'œil, ne renferme qu'un tissu pulvérulent. » Vignes, *Extrait des notes*, p. 6-7.

(3) Sur ces sources et quelques autres, voir Vignes, *Extrait des notes*, p. 6.

l'été, caractérisés, le premier, par des pluies abondantes, le second, par la sécheresse (1). Les pluies commencent à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre; elles sont souvent accompagnées d'éclairs et de tonnerre; elles continuent plus ou moins régulièrement jusqu'au milieu de mars; quelquefois, mais rarement, elles se prolongent jusqu'à la fin d'avril. Elles viennent d'ordinaire du sud ou du sud-ouest, Luc, xu, 54. Il en tombe en moyenne trois fois plus à Jérusalem qu'à Londres. Pendant le mois de janvier et de février, une couche de quelques centimètres de neige couvre assez fréquemment le sol, mais non pas toutes les années. Il est rare de voir de la glace.

2° La température n'est pas la même dans les diverses parties de la Palestine, à cause de la différence d'altitude et des accidents divers du pays. La plus basse observée à Jérusalem est de 3 degrés; la plus haute, de 33; la moyenne, de 17. Le mois de janvier est le plus froid, ceux de juillet et d'août les plus chauds. Somme toute, la température est assez uniforme dans chaque région. La chaleur, quoique extrême durant le milieu de l'été, surtout dans la vallée du Jourdain, est tempérée, dans beaucoup d'endroits, par la brise de mer, qui souffle régulièrement du nord-ouest, de dix heures du matin à dix heures du soir. La ligne isothermique de Jérusalem passe par Gibraltar, près de Madère et des îles Bermudes, par la Floride, au nord de Mobile, et par la Californie.

3° Entre avril et novembre, à part un petit nombre d'exceptions, le temps est constamment beau et le ciel sans nuages. Pendant la nuit, la rosée, dont parlent si souvent les auteurs sacrés, est très abondante, au point de mouiller les couvertures des tentes comme une véritable pluie. Vers le lever du soleil, l'atmosphère se refroidit considérablement, et d'épais brouillards couvrent toute la contrée.

4° La chaleur est beaucoup plus intense dans les bas-fonds

(1) Les travaux des savants contemporains ont établi que, « en somme, les saisons, les pluies et la végétation de la Palestine actuelle ne diffèrent pas de ce qu'elles étaient dans les temps bibliques. » Vivien de Saint-Martin, *Année géographique*, t. xiii (1874), p. 442.



et surtout dans la vallée du Jourdain, à cause de la nature sablonneuse du sol, de l'absence de brise, des quantités considérables de vapeurs répandues dans l'atmosphère, etc. La moisson est d'un mois entier en avance dans le Ghor; les blés sont encore verts sur les hauteurs quand ils sont déjà foulés sur les bords du Jourdain. Près de la mer, la végétation rappelle aussi les tropiques, et la moisson s'y fait beaucoup plus tôt que dans les districts montagneux; mais la température y est beaucoup plus douce et assez semblable pendant l'hiver, à celle du midi de la France.

5° Les tremblements de terre ne sont pas très rares en Palestine.

## 439. — Fertilité.

La fertilité était fort inégale dans les diverses parties de la Palestine.

4° Le sud, plus rapproché du désert et plus sec, manquant de bois et d'eau, était moins fécond que le nord; les Hébreux l'appelaient *Negeb*, d'un mot qui paraît avoir signifié primitivement *sécheresse*. En s'éloignant du sud, on voit l'aridité diminuer; cependant l'aspect du paysage est toujours monotone et sévère; des collines, de forme ronde, s'élèvent de tous côtés et présentent à l'œil le roc nu, d'une couleur grisâtre. Le printemps couvre un moment de verdure ces rochers chauves et remplit les ravins d'eau écumeuse. Après les pluies de novembre, l'herbe pousse avec vigueur, et en décembre le sol est tout couvert de végétation; mais pendant l'été et pendant l'automne, d'Hébron jusqu'à Béthel, tout est aride et désolé. Les vallées de dénudation qui séparent les collines sont néanmoins productives: elles sont plantées de figuiers et d'oliviers et ordinairement couvertes de blés ou de dourra, dont les longues tiges, semblables à des roseaux, demeurent après la moisson, sur le sol pierrenx, jusqu'à l'année suivante. Sur le versant occidental des montagnes, la végétation est plus abondante, parce qu'elle est entretenue par les fraîches brises qui soufflent de la mer.

2° A mesure qu'on avance vers le nord, la fertilité augmente: l'eau devient moins rare, et, entre les collines, s'étendent de

petites plaines très productives. La plaine de Jezraël est fort riche, comme celle de Saron et surtout celle de la Séphéla. Seul, aujourd'hui, le bois fait partout défaut, excepté sur le Carmel et sur les montagnes de la Galilée. Ailleurs, on ne rencontre guère que l'olivier, qu'on cultive pour son fruit.

3° On commence les semailles en octobre, après les premières pluies, et on les continue jusqu'en janvier. Dans la vallée du Jourdain, la moisson commence quelquefois à la fin de mars; dans les montagnes de la Judée, un mois plus tard; dans le Liban, rarement avant juin; elle n'est pas achevée avant la fin de juillet sur les parties les plus élevées de cette montagne. Les vendanges se font à la fin d'août et pendant le mois de septembre.

## 440. — Flora.

La flore de la Palestine est, pour le fond, celle de l'Asie-Mineure, l'une des plus variées et des plus riches du globe (1). Grâce aux caractères si divers de la contrée, à la différence des altitudes et des positions, elle offre, dans la vallée du Jourdain, les plantes des tropiques, et ailleurs celles du bassin de la Méditerranée et de l'Europe centrale. Le cèdre ne se rencontre que sur le Liban; le chêne, quoique relativement rare, est l'arbre le plus commun en Palestine; il croît partout et spécialement dans le nord. Le térébinthe peut atteindre des proportions gigantesques, comme celui de Mambré. Sur les bords des cours d'eau, les peupliers sont nombreux, ainsi que les lauriers-roses qui se couvrent à profusion de fleurs. On voit, çà et là, le platane, le pin, le

(1) « On a remarqué que, dans ses caractères physiques, la Palestine présente sur une petite échelle un abrégé des caractères propres de toutes les régions, montagneuses et désertes, septentrionales et tropicales, voisines et éloignées de la mer, abondantes en pâturages, arables, volcaniques. Ce fait, qui a rendu les images de l'Écriture assez variées pour que les figures qu'elle emploie soient familières aux peuples de tous les climats, a eu aussi son effet naturel sur la zoologie de la contrée. En nul autre lieu, pas même sur le versant méridional de l'Himalaya, on ne rencontre ainsi rapprochée la faune caractéristique d'un si grand nombre de régions et de zones différentes. » Smith, *Concise Dictionary of the Bible*, p. 678. Cf. n° 345, 3°.

cyprès, plus encore le pistachier, le jujubier, le caroubier et le sycamore, dont le bois était très recherché des Égyptiens pour confectionner des cercueils. L'olivier est partout cultivé avec soin. Le figuier produit aussi une des récoltes importantes du pays. On en recueille les premiers fruits, qui sont regardés comme les meilleurs, vers le mois de juin, les seconds en août, les troisièmes quand les feuilles sont tombées, ce qui peut n'arriver qu'en janvier. La vigne réussit dans toutes les parties de la Palestine et spécialement dans le sud, dans les environs d'Hébron, où elle porte des raisins énormes (1). Presque tous les arbres fruitiers prospèrent dans ce pays; le pommier, le poirier, le cognassier, l'amandier, le noyer, le pêcher, l'abricotier, le grenadier et l'oranger ne sont guère cultivés que dans les jardins; le bananier ne se trouve que près de la Méditerranée; le palmier, autrefois si commun, a presque totalement disparu aujourd'hui; il n'en reste plus un seul à Jéricho, l'antique ville des palmes; il abonde cependant encore à Jaffa et à Caïpha. Le cyprier, l'acacia existent en grand nombre dans la vallée du Jourdain, de même que la *Balanites aegyptiaca*, des fruits de laquelle les Arabes extraient l'huile qu'ils appellent *zok* : on lui attribue des propriétés médicinales, et peut-être est-ce le baume de Galaad si célèbre dans l'antiquité.

La flore palestinienne n'est pas encore complètement étudiée : elle renferme de 2,000 à 2,500 plantes (2).

#### 441. — Faune.

La faune de la Palestine comprend aujourd'hui 4° plusieurs animaux féroces : l'ours, la panthère, l'hyène, le loup. Le lion, qui n'était pas très rare avant l'ère chrétienne, a complètement disparu. Le sanglier habite encore le Thabor et le petit Hermon. Les rats abondent; les chacals de même. On y rencontre deux espèces de lièvres, connus sous le nom de lièvres de Syrie et d'Égypte, quelques cerfs

(1) Num., XIII, 24-25; Deut., I, 21-25; VI, 11; VII, 13; VIII, 8; XI, 14; XXXIII, 24; II Par., II, 10; Os., XII, 1; Ez., XXVII, 17, etc.

(2) Cf. Bourdais, *Flore de la Bible*, 1a-8a, 1878.

et beaucoup de gazelles. Les animaux domestiques sont le chameau à une bosse, le cheval, l'âne, le mulet, le buffle, le bœuf de petite taille, le mouton à large queue, la chèvre. 2° Parmi les oiseaux, on compte l'aigle, le vautour; le faucon, dont les Arabes se servent encore pour chasser la gazelle; le milan, le hibou, le coucou, le rossignol de Palestine, le geai, le corbeau, le pigeon, la perdrix, la caille, l'outarde, la cigogne noire et blanche, — on en voit souvent des troupes par centaines, — le héron, le pélican, l'hirondelle, la mouette, etc. Les oiseaux chanteurs sont extrêmement rares. — 3° Les reptiles sont assez nombreux. Le lézard pullule dans les murs en ruine; la tortue grecque (*testudo graeca*) habite les sources du Jourdain; celle d'eau douce se multiplie abondamment dans les ruisseaux de la plaine de Jezraël, dans le haut Jourdain et dans les lacs; le caméléon est commun; les serpents sont partout; le céreste, seulement dans le sud; les grenouilles foisonnent dans les étangs marécageux; elles sont de grandes dimensions, mais les habitants ne les mangent point; le crapaud est dans tout le pays. — 4° Quant aux poissons, ils abondent dans le lac de Tibériade. Les espèces qu'on y pêche le plus sont le *cyprinus lepidotus*, sorte de barbeau, et le poisson qu'on appelle *mesht*, qui est plat comme une sole. — 5° Insectes. Les lépidoptères sont très variés, comme les fleurs; on y voit toutes les espèces de papillons de l'Europe occidentale. Les abeilles sont nombreuses. On compte au moins trois espèces de scorpions. Les araignées, les fourmis sont dans toute la Palestine. Les sauterelles ravagent parfois le pays.

#### II. Le pays à l'est du Jourdain.

442. — Régions diverses, à l'est du Jourdain, conquises par les Israélites.

L'Écriture nous apprend que les enfants d'Israël occupèrent à l'est du Jourdain six districts appelés Mischôr, Galaad, Basan, Argob, Gessur et Machati. Ils sont encore peu connus aujourd'hui, parce qu'on ne peut les visiter qu'avec de grandes difficultés et en s'exposant à toutes sortes de dangers.

1° Au moment de la conquête, le pays immédiatement au nord de l'Arnon était occupé par Séhon, roi des Amorrhéens. Il portait le nom de *Mischôr*, « la Plaine, » *planities* ou *campes tria*, comme traduit la Vulgate (1). C'est le Belka actuel, regardé par les Arabes comme fournissant les meilleurs pâturages de la contrée. Il est bien arrosé et couvert d'un gazon fin et court. Il va se perdre insensiblement dans les déserts sans limites de l'est, qui ont toujours été le séjour de prédilection des tribus nomades de pasteurs.

2° Au delà du Mischôr, au nord d'Hésébon, était *Galaad*, borné à l'est par le désert d'Arabie, à l'ouest par le Jourdain et au nord par Basan, dont le séparait l'Hiéromax, aujourd'hui Scheriat-el-Mandhour. Il est quelquefois appelé la montagne de Galaad, Gen., xxxi, 25, parce que c'est en effet un pays de montagnes. Il avait environ 96 kilomètres de longueur, et en moyenne 32 kilomètres de largeur. On doit observer cependant que ses limites n'étaient pas rigoureusement déterminées et que, dans plusieurs passages de l'Écriture, son nom désigne la plus grande partie du pays à l'est du Jourdain, parce qu'il en formait la partie la plus considérable, Deut., xxxiv, 4. Le territoire compris entre le Jabbok et l'Hiéromax s'appelle aujourd'hui Djebel-Adjilân; l'un des pics les plus élevés de la chaîne de ses montagnes a conservé son antique dénomination et se nomme Djebel-Djilad : il est à 44 kilomètres environ au sud du Jabbok; de son sommet, on voit toute la vallée du Jourdain et les montagnes de Juda et d'Ephraïm. Ce lieu, admirablement disposé pour servir de point de ralliement à une armée, soit pour une guerre offensive, soit pour une guerre défensive, est probablement le site du Ramoth-Masphé de Jos., xii, 26, et du Maspha de Galaad, d'où partit Jephthé pour aller combattre les Ammonites, Jud., xi, 29. Le village voisin d'Es-Salt occupe l'emplacement de l'ancienne cité de refuge de Gad, Ramoth-Galaad.

Les montagnes de Galaad ont une hauteur réelle de 600 à 900 mètres, mais la dépression profonde du Jourdain les fait

(1) Deut., iii, 10; iv, 43; Jos., xiii, 9, 16, 17, 21; xx, 8; Jer., xlvi, 21.

paraître, du côté de l'ouest, beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont en effet, tandis que, du côté de l'est, l'altitude du plateau d'Arabie les rend basses en apparence. Elles forment une sorte de large plateau onduleux, couvert d'excellents pâturages, Num., xxxii, 1. La verdure qui les tapisse forme un contraste frappant avec l'aridité de la Palestine à l'ouest du Jourdain, laquelle n'a rien qui lui soit, sous ce rapport, comparable, excepté les hauteurs du Carmel et les montagnes de la Galilée. Au nord et au sud, on ne rencontre point d'arbres, mais au centre et des deux côtés du Jabbok, il y a de belles forêts de chênes et de térébinthes. Galaad produisait autrefois en abondance la haume et d'autres aromates qu'on exportait en Égypte (1).

3° *Basan* s'étendait au nord de Galaad et avait pour limites : à l'est Salécha, Gessur et Machati, au nord le mont Hermon, et à l'ouest l'Arabah ou vallée du Jourdain (2). Il était célèbre par ses forêts de chênes et par ses taureaux (3), ainsi que par ses riches vallées et ses plantureux pâturages (4).

4° Une partie du territoire de Basan portait le nom d'*Argob*, « pierreux ». On y comptait 60 villes fortifiées, Deut., iii, 4-5. Cette région, au temps de Notre-Seigneur, s'appelait Trachonitide. Elle a environ 35 kilomètres du sud au nord et 22 kilomètres de l'est à l'ouest; sa forme est celle d'un ovale presque régulier. Les éruptions volcaniques y ont produit de grands bouleversements; on ne voit partout que roches de basalte noir entassées dans la plus grande confusion, des fissures et des crevasses. Les voyageurs modernes y ont découvert des cités nombreuses qui remontent à la plus haute antiquité et avaient été très solidement bâties (5).

(1) Gen., xxxvii, 25; Jer., viii, 22; xli, 41.

(2) Deut., iii, 3, 10, 14; Jos., xii, 3-5; I Par., v, 23.

(3) Ps. xxii, 13, texte hébreu; Ez., xxvii, 6.

(4) Ps. lxxviii, 16, texte hébreu; Jer., I, 19; Amos, iv, 1, texte hébreu; Mich., vii, 14.

(5) « [Argob] est littéralement couvert de villes et de gros bourgs, et quoique la plupart soient déserts, ils ne sont pas en ruines. Plus d'une fois, je suis entré le soir dans une cité déserte, j'ai pris possession d'une maison confortable, et j'y ai passé une très bonne nuit. Beau-

5° Au nord-est du territoire de Basan, dans le voisinage d'Argob, Dent., III, 14, et de la Syrie, II Reg., XV, 8; cf. I Par., II, 23, était situé le district de *Gessur*. C'était probablement une partie de la région sauvage et escarpée appelée de nos jours el-Ledjah. Ses rochers lui font une situation très forte.

6° *Machati* était un territoire voisin d'Argob comme Gessur, mais il nous est encore moins connu que ce dernier. Il s'étendait du Jourdain à Salécha et comprenait vraisemblablement une partie du Ledjah et du Djaulan actuel, Deut., III, 14; Jos., XII, 5.

#### § II. — PARTAGE DE LA PALESTINE ENTRE LES DOUZE TRIBUS.

Tribus cisjordaniques. — Tribus transjordaniques.

443. — Les tribus à l'ouest du Jourdain.

Le pays que nous avons décrit, n° 434, fut partagé de la manière suivante entre les tribus d'Israël, en remontant du sud au nord.

1° *Juda* occupa les montagnes du sud, Jos., XVII, 5, et une petite partie de la plaine de la Séphéla, dont la plus grande part demeura toujours entre les mains des Philistins, Jos., XV, 1-12. La ville la plus importante de la tribu de Juda était Hébron. Nous devons aussi mentionner Bethléem, patrie de David et de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2° Juda céda plus tard une partie de son domaine, avec dix-sept villes, à *Siméon*, qui forma la tribu la plus méridionale, sur les confins du désert de l'Idumée, Jos., XIX, 1-9; cf. XV, 26, 32, 42; I Par., IV, 24-39, 42-43.

3° *Dan* fut enclavé en partie dans Juda; au moment du partage, il reçut sa portion le dernier, et elle fut la plus peuplée de maisons, dans les antiques villes de Basan, sont en aussi parfait état que si elles étaient achevées de la veille. Les murs sont excellents, les toits intacts, les portes et les fenêtres mêmes des fenêtres à leur place... Ce récit semble incroyable, et cependant quelque étonnant, quelque incroyable qu'il paraisse, j'ai été sur les lieux, mes yeux ont vu, et ce que je raconte est rigoureusement vrai. » Porter, *Handbook of Bible Geography*, 1872, p. 21.

tite, Jos., XIX, 40-48, ce qui l'obligea plus tard à aller fonder quelques établissements dans le nord, Jud., XVII, 1; Jos., XIX, 47.

4° A l'est de Dan et au nord de Juda était *Benjamin*, qui s'étendait depuis l'embouchure du Jourdain jusque près de la plaine des Philistins, Jos., XVII, 11-20. Son territoire formait une sorte de parallélogramme irrégulier, deux fois plus long que large; Jéricho en faisait partie ainsi que Jérusalem. La citadelle de cette dernière ville ne fut enlevée à ses anciens possesseurs, les Jébuséens, que par David, qui en fit la capitale de son royaume, II Reg., IV, 6-7.

5° Au nord de Benjamin, *Éphraïm* occupa la montagne à laquelle il donna son nom, Jos., XVI, 1-10, c'est-à-dire le centre de la Palestine. Il s'étendait depuis le Jourdain, à l'est, jusqu'à la mer Méditerranée à l'ouest. Sichem, non loin de laquelle fut bâtie plus tard Samarie, était comme le cœur de son territoire; Béthel et Silo lui appartenaient. Ses montagnes de calcaire, profondément déchiquetées par de nombreux torrents, en rendaient l'accès difficile; Éphraïm ressemblait à une forteresse inexpugnable.

6° Les limites de la *demi-tribu de Manassé cisjordanique* sont indéterminées, Jos., XVI, 9; XVII, 9-12. Manassé ne paraît pas avoir déterminé rigoureusement la frontière qui le séparait des possessions de son frère Éphraïm au sud. Au nord, il confinait à Aser; au nord-est à Issachar. La demi-tribu cisjordanique de Manassé n'était séparée que par le fleuve de la transjordanique, d'après ce que nous apprend Joseph. Cf. Jos., XVII, 9, 11.

7° *Issachar* eut en partage une des parties les plus riches de la Palestine, c'est-à-dire la plaine d'Esdrélon, arrosée par le Cison, Jos., XIX, 47-23. Il s'étendait du mont Carmel au Jourdain; il avait au nord le mont Thabor. Parmi ses villes, on comptait Mageddo, Jezraël, Thanach, Bethsan, surnommée la porte du paradis, Endor, Apheç, Jéblaam. Quelques-unes de ces villes restèrent cependant assez longtemps entre les mains des Chananéens. Le Thabor et le Gelboé étaient dans son domaine.

8° Le territoire de *Zabulon*, au nord d'Issachar, avait pour frontière, d'après Josephé (1), qui est plus précis que les livres bibliques, à l'est le lac de Gènesareth, à l'ouest le Carmel et la Méditerranée, au sud Issachar, au nord Nephthali et Aser.

9° Aser, situé à l'ouest sur le rivage de la Méditerranée, s'étendait du Carmel, au sud, à Sidon, au nord; il était borné au sud-est par Zabulon, à l'est par Nephthali, au nord par la Phénicie, Jos., xix, 24-31. La partie de son territoire située sur la côte était très fertile et abondait en froment et en huile.

10° *Nephthali* était, avec Aser, la plus septentrionale des tribus d'Israël, Jos., xix, 32-39. Elle avait pour limites : à l'est, le Jourdain, le lac Mérom et le lac de Gènesareth; au sud, Zabulon; à l'ouest, Aser; au nord, probablement le fleuve Léontès. Son territoire était le plus varié de toutes les tribus : au nord, des montagnes; au sud, des plaines qui sont le jardin de la Palestine. Josephé décrit la plaine située sur la côte de la mer de Galilée comme un paradis terrestre où règne un printemps éternel et où mûrissent les fruits les plus exquis.

444. — Les tribus à l'est du Jourdain.

Les tribus de Ruben, de Gad et la moitié de celle de Manassé avaient reçu leur part de territoire, avant la mort de Moïse, à l'est du Jourdain, Num., xxxiii, xxxiv, 44-45; Deut., iii, 12-17. Ruben et Gad possédaient de nombreux troupeaux, et comme la région située de ce côté du fleuve était riche en pâturages, n° 442, ils demandèrent et obtinrent de s'y établir.

1° La plus méridionale des tribus transjordaniques était *Ruben*. Elle était bornée au sud par l'Arnon, à l'est par le désert, à l'ouest par la mer Morte, au nord par Gad. Son territoire était composé du Mischôr et de la partie méridionale de Galaad, Deut., iii, 16-17; Num., xxxii, 33; Jos., xiii, 15-21.

(1) *Antiq. jud.*, V, 1, 22. Cf. Jos., xix, 10-16.

2° *Gad* était placé au nord de Ruben, au centre des possessions israélites à l'est du Jourdain. Les limites de cette tribu ne sont pas connues avec précision, Jos., xii, 1-6. A l'est, elle était bornée par le désert d'Arabie, par « Aroer, vis-à-vis de Rabbah » (l'Amman actuelle), dit Josué, xiii, 23; à l'ouest, par le Jourdain, Jos., xii, 27; au nord, sa frontière est incertaine; elle atteignait le lac de Gènesareth, Jos., xiii, 27; Deut., iii, 12-13, mais elle ne possédait, jusqu'à cette hauteur sur les bords du fleuve, qu'une bande de terrain; ses possessions, à l'est, dans la montagne, ne dépassaient pas le Jabbok. Son territoire était une partie du pays de Galaad.

3° La partie la plus septentrionale de la région à l'est du Jourdain était occupée par la *semi-tribu de Manassé*, par la famille vaillante et belliqueuse de Machir, qui l'avait conquise, Num., xxxii, 33, 39-42, Deut., iii, 13-15; Jos., xvii, 1. Elle comprenait une partie du pays de Galaad, Basan et Argob, Jos., xiii, 29-31; xxi, 7; mais ses limites ne sont pas déterminées avec précision. Ses principales villes étaient Golan, Astaroth et Edraï, Jos., xiii, 31; xx, 8; xxi, 27; I Par., vi, 71.

## CHAPITRE II.

### LES JUGES ET RUTH.

445. — Division du chapitre.

Le livre des Juges nous raconte les traits les plus saillants de l'histoire du peuple de Dieu, depuis la mort de Josué jusque vers l'époque de Samuel, qui établit le premier roi d'Israël, exclusivement. Le livre de Ruth nous fait connaître un épisode intéressant de cette période. Ce chapitre sera divisé en trois articles : 1° Introduction au livre des Juges; 2° Histoire des Juges; 3° Ruth.